



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Cooperatives et groupements

Question écrite n° 1510

Texte de la question

M Maurice Adevah-Poeuf appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la distorsion croissante entre les investissements réalisés par les CUMA et le volume des prêts spéciaux auxquelles elles peuvent prétendre. Ces coopératives regroupent des adhérents de plus en plus nombreux du fait notamment du coût élevé des matériels agricoles et leurs achats progressent de façon très rapide dans de nombreux départements. Or le volume de prêts spéciaux auxquels elles ont droit progresse trop peu. Cette situation pourrait, à terme, être dommageable surtout dans les régions de montagne où le coût du matériel est plus élevé. Il lui demande donc s'il envisage de prendre des dispositions pour augmenter le volume de ces prêts spéciaux.

Texte de la réponse

Reponse. - Initialement fixée à 450 MF pour 1988, l'enveloppe de prêts bonifiés accordée aux CUMA a été portée à 495 MF par un abondement de 45 MF en cours d'année, soit une augmentation de 15 p 100 par rapport à l'enveloppe initiale de 1987 et de 5 p 100 par rapport aux réalisations de la même année. Portée par le dynamisme des CUMA, la forte augmentation des besoins de prêts bonifiés s'est néanmoins poursuivie, entraînant de longs délais d'attente de réalisation des prêts. Si le ministre de l'agriculture et de la forêt souhaite encourager l'évolution des CUMA, il semble toutefois nécessaire de préserver, par la définition de règles claires, les conditions d'un développement harmonieux et cohérent avec leur vocation. Aussi a-t-il demandé à ses services d'étudier avec la profession l'ensemble des problèmes qui se posent aujourd'hui aux CUMA, notamment les conditions et les modalités de leurs interventions ainsi que leurs besoins de financement. Cela étant, convaincu de la nécessité de favoriser les investissements collectifs, porteurs d'une utilisation plus rationnelle des outils de production et de réduction des coûts, le Gouvernement mettra tout en œuvre pour que les besoins de financement des CUMA soient satisfaits au mieux, et que les files d'attente anormales constatées cette année puissent être résorbées. Ainsi l'enveloppe de prêts spéciaux aux CUMA pour 1989 sera-t-elle revalorisée.

Données clés

Auteur : [M. Adevah-Poeuf Maurice](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1510

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 1988, page 2289